



HAL
open science

Ancrage et impact territorial des ATC : histoire d'une rencontre

Fanny Auclair, Bernard Mondy, Agnès Terrieux

► **To cite this version:**

Fanny Auclair, Bernard Mondy, Agnès Terrieux. Ancrage et impact territorial des ATC : histoire d'une rencontre. Ateliers de transformation collectifs, enjeux et outils pour réussir, 2015. hal-02063073

HAL Id: hal-02063073

<https://hal.science/hal-02063073>

Submitted on 10 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 9. Ancrage et impact territorial des ATC : histoire d'une rencontre

Auteurs : Fanny Auclair, Bernard Mondy, Agnès Terrieux

Introduction

Les ATC sont souvent le fruit d'une interaction fructueuse entre des territoires d'accueils et des collectifs d'agriculteurs porteurs de projet. Nous avons constaté, lors des différentes études menées sur les ATC, une certaine convergence d'intérêts entre collectivités territoriales et projets d'ATC. D'un côté les collectivités locales ou territoriales soutiennent généralement les collectifs de producteurs dans le cadre de leurs compétences en matière de développement économique. De l'autre les producteurs sollicitent l'appui de ces mêmes collectivités pour résoudre des problèmes de proximité géographique et organisationnelle ou de logistique autour de l'outil de production. Ils leur demandent également de les aider dans le financement des projets. Les projets d'ATC sont ainsi le fruit de la rencontre entre un collectif d'agriculteurs, porteur d'un projet, et son territoire d'implantation. Ils procèdent d'une curieuse alchimie entre « territoire ruraux et collectifs d'agriculteurs ».

Depuis les années quatre-vingt, nous avons assisté au développement de très nombreux projets portés par des collectifs locaux liés à la transformation des produits et motivés par les difficultés rencontrées par les agriculteurs sur les marchés standard. Les ATC sont indéniablement « ancrés » territorialement, dans le sens où ils sont liés avec les territoires dans lesquels ils s'installent par des relations complexes et réciproques. Si les projets économiques peuvent contribuer à activer des ressources territoriales, les logiques plus transversales de développement local imprègnent également les dynamiques productives (Frayssignes, 2008). Nous allons donc dans ce chapitre, développer la nature de cet ancrage territorial et montrer en quoi les projets d'ATC contribuent à faire territoire.

Dans tous les cas observés, les ATC s'inscrivent dans une logique de rupture avec la spécialisation et l'intensification antérieure des exploitations.

Ils ont tous comme objectifs :

- la reconquête de la plus-value liée à la transformation et à la commercialisation,
- la requalification des territoires et la relance de l'économie territoriale,
- l'évolution du métier d'agriculteur et des compétences professionnelles, ainsi que l'émergence de nouvelles professionnalités agricoles
- Enfin, la création de nouveaux métiers ou emplois ruraux liés à l'activité de l'atelier.

Dans une première section, nous allons examiner cette alchimie particulière entre territoires et ATC, puis nous expliquerons l'ancrage et les impacts des ATC sur les territoires. Les résultats et analyses présentés dans ce chapitre sont issus d'une étude financée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et menée par l'équipe Dynamiques Rurales en 2010 sur 26 ateliers de transformation situés dans cette région, dont 20 collectifs (Mondy, 2010) et d'une deuxième étude sur 6 ateliers de transformation collectifs situés dans le Sud-Ouest, dans le cadre du projet Atomic.

1. Nouvelles compétences des collectivités locales et territoriales

Dans un contexte de « crise structurelle » agricole, on assiste à un renouvellement en profondeur des fondements et des règles de l'intervention publique en agriculture. Les collectivités territoriales et locales ont désormais un rôle et une vocation d'accompagnement

des projets de développement économiques au niveau micro régional (Berriet-Sollicec, Depres, Trouvé, 2008). L'ouvrage coordonné par Catherine Laurent et Christian Du Tertre (2008) portant sur le rôle acteurs et territoires dans les régulations émergentes met en évidence trois composantes de la régulation agricole liées à l'exercice de ces nouvelles compétences : « le renouvellement des processus de décision, l'adaptation aux spécificités locales, et la compensation partielle des effets des marchés. »

Outre ce phénomène de reterritorialisation des politiques publiques, il résulte de la rencontre entre acteurs publics et acteurs privés une convergence d'intérêts et un mixage biens publics et biens privés. En d'autres termes les formes d'agriculture qui découlent de la mise en œuvre de ces ateliers privilégient des stratégies locales qui s'appuient sur le territoire comme facteur de développement (Esposito-Fava A., 2010).

Les projets d'ATC voient très souvent le jour dans des « territoires accueillants » et « volontaristes ». Les enquêtes réalisées durant le programme Atomic ont mis en évidence le rôle fondamental joué par des élus locaux qui n'ont pas hésité à prendre des risques et à engager la collectivité locale auprès des agriculteurs demandeurs (cf procédure « atelier relais »). Des communautés de communes en passant par les pays, les conseils généraux et régionaux, les collectivités territoriales ont su apporter des moyens financiers pour les études de faisabilité, la mise à disposition de terrain pour l'édification des ateliers, le subventionnement des équipements ou la mise en œuvre de la viabilité. Les Cuma de diversification ont souvent utilisé la procédure ateliers relais qui s'apparente à un système de leasing, la mise à disposition de terrains communaux (Montesquieu-Volvestre, Castelnau-Magnoac,...), la mise à disposition de locaux (Cuma d'Aurignac, coopérative des Gaves, Cuma de Mugron...), l'aide aux investissements de départ concernant l'équipement (Labastide de Sérrou, SCIC Ariège 09...).

Les nouvelles compétences des collectivités liées aux lois de décentralisation ainsi que la prise de conscience des élus en matière de développement local ont été en ce sens déterminantes. Nous avons pu vérifier au travers d'entretiens réalisés avec les élus locaux que leur acceptation à prendre des risques et à innover répondait à plusieurs motivations : créer une dynamique de développement dans les territoires, à une volonté de reterritorialisation de l'agriculture, au désir d'appuyer une « production agricole locale de qualité ». Toutes ces motivations reposent sur le choix d'une entrée des territoires dans une logique d'économie de la qualité (Allaire G., 2002).

Les effets attendus au travers de l'appui apporté aux ATC par ces élus sont doubles :

- Des effets socio-économiques d'abord, en termes de maintien d'activités, de maintien de d'emplois agricoles, de redistribution de la plus-value dans l'économie locale.
- Des effets territoriaux ensuite, qui permettent de répondre à des attentes en termes de qualité de l'alimentation, de qualité en matière de gestion et de préservation de l'environnement, de maintien du maillage agricole, mais surtout en matière de revalorisation de l'image du territoire.

Si la qualité de « l'ancrage territorial » des ateliers se combine souvent avec la qualité sociale et entrepreneuriale du projet, et leur insertion dans des programmes de développement local, elle réclame aussi des modalités d'actions et d'accompagnement particuliers de la part des collectivités locales et/ou territoriales et des réseaux d'accompagnement.

2. Ancrage territorial des ATC

Les ateliers collectifs de transformation s'inscrivent dans une dynamique d'ancrage territorial et de reterritorialisation de l'agriculture. Cet ancrage territorial des ATC est souvent en lien étroit avec la démarche de valorisation des produits agricoles par les producteurs et la mise en œuvre de circuits courts ou de proximité.

Analyser les formes d'ancrage territorial des ATC implique donc de comprendre comment ces ateliers s'inscrivent dans une démarche innovante de développement du secteur agricole. Celle-ci se caractérise par la construction de nouvelles filières territorialisées, consommatrice de ressources, productrice de biens, génératrice d'emplois directs et indirects, et la façon dont les ATC peuvent s'appropriier l'espace et produire du territoire. Réfléchir à l'ancrage territorial de cette forme d'agriculture et à l'ancrage territorial des ATC « s'inscrit dans la problématique de l'activation des ressources localisées ou du processus de construction d'un territoire » (Filippi, Frey et Torre, 2008).

Aujourd'hui, la notion d'ancrage territorial appliquée au secteur agricole et donc aux ATC est une question qui intéresse la géographie mais aussi les autres sciences sociales, notamment l'économie et la sociologie. Du point de vue plus général des sciences sociales, on peut dire que la notion de territoire a évolué : « de simple ressource – voire support – à exploiter, le territoire devient progressivement un objet traversé de dynamiques diverses (économiques, sociales, identitaires, politiques) » (Frayssignes, 2008). Les économistes ont approfondi, depuis les années 1990 principalement, les relations entre entreprises, organisations et territoires. Le courant principal est celui de l'« économie de la proximité » et les réflexions sur « l'approche organisationnelle » (Rallet et Torre, 1995 ; Zimmerman 1998 ; Colletis et Gilly, 1999 ; Gilly et Torre, 2000 ; Pecqueur, 2001). Mais l'ancrage territorial est surtout une notion transversale, traitée très souvent en collaboration entre auteurs issus de disciplines différentes.

Le traitement de la question de la reterritorialisation de l'agriculture a évolué en fonction des différentes mutations qu'a subit le monde agricole. La plupart des auteurs qui ont traité ce thème ont commencé par resituer le développement de l'agriculture territorialisée dans le contexte historique de l'agriculture (Filippi, Frey et Torre, 2008 ; Frayssignes, 2008 ; Rieutort, 2009 ; Esposito-Fava, 2010 ; Sanz Canada et Muchnik, 2011 ; Disenhaus, Le Cozler et Van Tilbeurgh, 2012), mais aussi dans un contexte plus vaste de modification des campagnes. Il s'agit de « revisiter » la place économique, mais aussi sociale ou culturelle de l'agriculture, étudier « l'agriculture de territoire » associée à des campagnes devenues « multifonctionnelles » et étroitement intégrées aux dynamiques urbaines » (Rieutort, 2009).

Plusieurs auteurs ont tenté d'affiner cette notion d'ancrage territorial. A. Esposito-Fava (2010) parle de « territorialisation de l'action agricole » et démontre que celle-ci « résulte de l'hybridation de l'action agricole et de l'action territoriale ». Dans le cas des ATC cette combinaison de l'action des collectivités locales et territoriales et de l'action des groupes professionnels est une constante que nous évoquons dès le début de ce chapitre.

L. Rieutort (2009) préfère, lui, parler d'« agriculture de territoire » qu'il définit comme « multifonctionnelle, génératrice de valeur ajoutée en valorisant des productions sous signe de qualité et en étant rémunérée pour ses fonctions non marchandes et sa participation à la vie collective ».

M. Filippi, O. Frey et A. Torre (2008) parlent eux de « lien au territoire ». C'est aussi le cas de C. Chazoule et R. Lambert (2013) : « le lien au territoire, loin d'être fondé sur des critères uniquement physiques, est une construction sociale influencée par quantité de facteurs différents au sein desquels la spécificité des savoirs et savoir-faire locaux partagés est

prépondérante ». Cette dimension sociale qui aboutit à la construction de règles professionnelles locales est également évoquée par G. Allaire et PH. Assens (). M. Gafsi (2006), évoque quant à lui la « re-territorialisation » de l'agriculture au travers du concept de durabilité puisque les fonctions économiques, environnementales et sociales renvoient à la dimension spatiale de l'agriculture et à son rôle d'acteur social dans le territoire. Nos enquêtes sur les ateliers de transformation ont mis en évidence que la présence d'un ATC est un vecteur essentiel du maintien des exploitations agricoles et des emplois agricoles sur les territoires et qu'il contribue ainsi au développement durable du territoire.

L'ancrage territorial se présente donc comme un processus, c'est-à-dire « un enchaînement ordonné de faits ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à un résultat déterminé » (Larousse, 2012). Ce processus dans le cas des ATC va de pair avec les mutations du monde agricole, et plus généralement rural, qui s'opèrent aujourd'hui. Le modèle d'agriculture territorialisée dans lequel s'inscrivent les ATC amène à opposer le modèle d'agriculture territorialisée au modèle productif. G. Allaire et B. Sylvander (1997) explique que « plus largement, on assiste sans doute à une transformation radicale du modèle de production agricole et du système sectoriel agricole d'innovation (Allaire, 1995), décrite comme le passage d'une logique productiviste à une logique de qualité, avec la prise en compte d'une demande diversifiée et des opportunités liées aux transformations des fonctions de l'espace rural (une agriculture de service), des rapports avec l'environnement (une agriculture durable) et d'objectifs d'aménagement du territoire (une agriculture citoyenne) ». Il est important de souligner que cette définition de l'ancrage dépasse la vision classique de l'ATC, comme simple unité de production et de transformation utilisatrice de facteurs de production génériques dont est doté l'espace où il se trouve, pour s'interroger sur sa contribution à la production et à la préservation des ressources spécifiques à son territoire.

L'ancrage territorial des ATC se définit aussi par la co-production de richesses sur un territoire donné par différents acteurs agricoles et non agricoles. M. Gafsi s'appuie sur cette idée de coopération entre acteurs d'un territoire puisque l'ancrage territorial est pour lui un « processus interactif localisé de co-production et de valorisation des ressources territoriales » (Gafsi, 2002).

Pour A. Rallet et A. Torre (1995), l'étude de l'ancrage territorial correspond à l'« analyse des capacités d'un territoire donné à endogénéiser son développement sur la base de relations de coopération et de confiance fondées sur des interactions entre des acteurs géographiquement proches ». Cette définition peut être complétée par celle de G. Colletis *et al.* (1999) : « être géographiquement proche ne suffit pas pour créer du lien et développer un territoire (...). La proximité géographique ne se réduit pas à une distance physique mais est impactée par les interactions sociales marchandes et non marchandes, et conditionnée par la temporalité des phénomènes économiques et sociaux ».

De façon synthétique on peut dire que les ATC participent à différents types d'ancrage :

L'ancrage de la production sur le territoire : cette forme d'ancrage porte non pas sur l'ancrage territorial de l'exploitation, mais sur l'ancrage de la production grâce aux ATC. Pour J. Sanz Canada et J. Muchnik (2013), l'ancrage territorial correspond aux « liens entre les produits alimentaires et les éléments patrimoniaux qui font le territoire ». Dans cette catégorie entrent principalement les travaux sur les Systèmes Agroalimentaires Localisés (SYAL) intégrant notamment la qualité territorialisée (Allaire et Sylvander, 1997 ; Pouzenc *et al.*, 2007 ; Sanz Canada et Muchnik, 2011 ; Chazoule et Lambert, 2013).

L'ancrage par la commercialisation de la production sur le territoire : les ATC sont souvent en lien avec la mise en place de Systèmes Alimentaires Territorialisés (SALT) (Marechal, 2008 ; Amemiya, 2008, Muchnik et Sainte Marie, 2010) incluant les circuits courts, les circuits de proximité, les réseaux de type AMAP, Ruches, etc. On peut citer plusieurs exemples tirés de notre enquête : la SCIC 09, la Cuma de Vaour, la Cuma de Labastide de Sérour travaillent tous en lien avec la restauration collective. Plusieurs auteurs ont évoqué ce type d'ancrage (Aubry et Traversac, 2010 ; Caudron, 2007 ; Gafsi, Mondy, Vincq, 2012 ; Mondy, Terrieux, 2012).

Les travaux autour du panier de biens de Mollard et Pecqueur entrent également dans l'étude de cette forme d'ancrage. « Derrière ce panier de biens et de services, le consommateur achète en réalité l'image positive, la réputation de qualité du territoire qu'il fréquente et les caractéristiques qu'il apprécie, c'est-à-dire une combinaison de biens privés et publics qui concourent à élaborer une image globale positive du territoire. » Hirczak *et al.*, 2008.

L'ancrage par les politiques publiques : les ATC nous l'avons vu dépendent fortement de volontés politiques locales et de la mise en œuvre de politiques agricoles territorialisées. X.Guimoard (2011) identifie « cinq types de politiques qui nécessitent ou engendrent différentes proximités entre ces trois acteurs [la société civile, les acteurs politiques et le monde agricole] : politiques foncières ; de soutien aux structures ; de qualité des produits et des milieux ; de commercialisation ; d'intégration dans le patrimoine et la gouvernance » permettant « une nouvelle régulation agricole de proximité ».

L'ancrage par la constitution de Groupes Professionnels Locaux (Darre *et al.*, 1989) : les ATC sont des lieux d'innovations professionnelles. Le cadre d'analyse produit par le GERDAL (Darre, 1996) permet de mettre en évidence les particularismes des projets de chaque atelier. Ceux-ci se composent à la fois de représentations partagées, se caractérisent par la production de normes locales qui permettent aux groupes de se construire et de se réguler dans leur fonctionnement, et de construire à la fois un système de références, un vécu commun qui se traduit par une production identitaire forte.

Il existe un lien étroit avec la démarche d'innovation en ce sens qu'il s'agit de faire autrement en matière de production et de pratiques du métier. « La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture implique une remise en question du métier d'agriculteur, car elle modifie les finalités de la production ainsi que la nature des liens entre les agriculteurs et la société... la construction de la multifonctionnalité est liée à la capacité des groupes à transformer leur système de normes. » (Dufour, Bernard et Angelucci, 2003).

De même, VanTilbeurgh, LeCozler et Disenhaus (2011) émettent l'hypothèse qu'il existe « une corrélation entre les formes de négociation dans les réseaux, engageant les exploitants avec leurs partenaires dans la construction de ressources territoriales, et des modèles agricoles ». Les ATC en sont l'illustration parfaite.

Nous pouvons dire que le concept d'ancrage territorial en agriculture est très vaste, il recouvre plusieurs thématiques, plusieurs approches plusieurs disciplines et recoupe de nombreux concepts. Finalement, on peut dire que cette problématique appliquée aux ATC prend place aujourd'hui dans une analyse systémique des territoires ruraux qu'illustre le concept de « ressource territoriale » (Gumuchian ; Pecqueur, 2007) et la « théorie du panier de biens » de Pecqueur qui démontre cet aspect de l'ancrage territorial. Il démontre qu'« il existe un besoin d'alliances stratégiques et plus généralement de coopération dans la mesure où il existe des rentes potentielles à extraire de l'économie ». Nous pouvons dire que les ATC sont une parfaite illustration de cette démarche de développement à la jonction entre développement agricole et développement territorial.

Le territoire renvoie à l'ensemble des lieux où se projettent et s'inscrivent des pratiques, des représentations, des valeurs et des stratégies d'acteurs, dans des temporalités multiples. Le rôle des acteurs (les porteurs de projet d'ATC, le groupe projet, ...) et des institutions (collectivités locales et territoriales, ...) structurent, organisent et participent des transformations sociales, économiques et politiques des territoires. Les ATC s'inscrivent dans un processus de « co-construction » du développement des espaces et des sociétés et ils peuvent être considérés comme ressource du territoire. Dès lors ils constituent une entrée permettant d'explorer les interactions entre territoires, sociétés et développement. Comme le territoire, ils ne sont pas considérés comme données, mais entendue comme une construction sociale que les acteurs peuvent mobiliser dans leurs stratégies.

Les projets d'ATC voient le jour dans des « territoires accueillants », mais en retour qu'en est-il réellement des impacts des ATC sur les territoires ? Ces impacts sont à plusieurs niveaux : sur le collectif, sur la capacité organisationnelle et sur la production de normes locales.

3. Impacts

3.1. L'atelier support d'échange et d'entraide

Lors des études menées dans le cadre du projet Atomic, le développement d'une dynamique collective, que ce soit entre les producteurs eux-mêmes ou entre les producteurs adhérents à l'atelier et d'autres sphères non agricoles (consommateurs, artisans, ...), apparaît comme un effet induit par la création de l'atelier collectif. Bien que certains producteurs se connaissent et travaillent déjà ensemble avant l'idée du projet d'ATC, pour la mutualisation de matériel agricole en Cuma par exemple, la création de relations nouvelles, dues à la structuration d'un collectif de producteurs autour de l'ATC, se traduit notamment par le développement d'organisations formelles ou informelles liées à l'atelier.

En premier lieu, diverses interactions s'établissent dans le cadre du travail commun au sein de l'atelier de transformation ou de la gestion collective de l'ATC. Dans de nombreux ATC, les producteurs travaillent ensemble et s'entraident pour la transformation de leurs produits. Ce travail s'effectue dans un cadre plus ou moins bien arrêté : certains mettent en place des banques de travail, d'autres définissent un mode d'organisation dans leur règlement intérieur, d'autres encore s'organisent de façon plus informelle. C'est le cas par exemple pour l'abattage de volailles, qui nécessite beaucoup de main d'œuvre. A la Cuma de Montesquieu Volvestre, un des adhérents explique : « on est trois adhérents à partager la plumeuse [...] et à faire les plumes ensemble ». L'entraide et le travail commun permettent aux producteurs d'une part de réaliser des économies sur le personnel, et d'autre part, de partager leurs moyens et leurs compétences.

Lorsque les producteurs travaillent au sein de l'atelier, ou se rencontrent pour la gestion de l'atelier, ils échangent également sur leurs pratiques au niveau de la production, sur leurs expériences en matière de commercialisation, leur savoir-faire. « Des petits trucs, des petites techniques » sont échangés au sein de l'atelier que ce soit pour la production ou la transformation. « On s'entraide pour travailler mieux » (adhérent de la Cuma de Montesquieu).

Même s'ils sont en situation de concurrence car ils vendent individuellement les mêmes produits, l'entraide et la mise en commun des ressources (salariés partagés, savoir-faire) sont de mise : « l'intérêt, c'est que les personnes travaillent bien aussi, aient un bon produit, qu'ils puissent bien vendre, donc bien continuer à travailler à l'atelier ». Il n'est alors pas rare d'échanger sur ses recettes, ses secrets de fabrication, ses méthodes de travail. A la Cuma de Montesquieu, comme à celle de Salles sur l'Hers les nouveaux adhérents sont formés par les plus anciens, que ce soit en termes de réglementations sanitaires, ou de procédés de fabrication. On parle alors de « parrainage naturel ». Ceci constitue un appui important pour

les nouveaux adhérents, parfois jeunes installés ; un des adhérents de la Cuma de Montesquieu explique que son projet d'installation et de transformation s'est fait « avec le soutien des anciens adhérents de la Cuma, avec leurs expériences ». Ces échanges et ces conseils se transmettent également entre les salariés de l'atelier et les producteurs ; à la Coopérative des Gaves, le directeur « conseille un peu les adhérents ; ceux qui démarrent, parfois ils ne savent pas fixer les prix et peinent à prendre en compte le coût des services dans le prix du produit, il leur donne quelques tuyaux » (Président de la Coopérative).

Comme l'affirme Denis Lefèvre (1996), « le travail en commun est l'occasion d'échanges permanents, de comparaisons, d'informations réciproques sur les techniques », les collectifs de producteurs deviennent alors des groupes d'échanges à différents niveaux (Darré, 1996). Les échanges peuvent porter soit sur les aspects techniques liés à la transformation, soit sur l'organisation du collectif de travail au sein des exploitations, ou encore pour faire émerger de nouveaux projets, et les exemples sont nombreux : projet de magasin, d'activité traiteur ou de restauration, de GIE, d'actions de promotion communes...

Les liens socio-professionnels et les échanges créés au sein des ateliers de transformation vont donc plus loin que le simple partage de matériel. L'organisation commune du travail, la transmission du savoir-faire sont déjà des aspects qui illustrent les relations instaurées grâce à la création du collectif autour de l'atelier. Dans de nombreux cas, les producteurs déclarent également que l'atelier a contribué à tisser des liens d'amitié entre les adhérents. Ces liens d'amitié se traduisent par des services non agricoles, comme la garde des enfants par exemple, ou encore l'organisation de soirées et repas festifs entre les adhérents.

Il faut tout de même préciser que la création de relations nouvelles, l'entraide, le partage d'expériences et de savoir-faire sont tout de même plus marqués pour les petites structures, c'est-à-dire les ateliers où les producteurs viennent transformer eux-mêmes et régulièrement. De même que ces liens tissés entre producteurs sont plus manifestes pour des producteurs investis dans la vie de l'atelier ou pour ceux qui ont participé au montage du projet et à la structuration du collectif.

Le regroupement des agriculteurs au sein d'un atelier de transformation en leur permettant de s'inscrire dans une dynamique collective, évite l'exclusion et l'isolement des agriculteurs. De nombreux agriculteurs sont en effet sujets à l'isolement, mais le fait de se lancer dans les circuits courts leur permet d'une part de travailler avec d'autres agriculteurs dans le cas des ateliers de transformation collectifs. D'autre part, même si ce point transparaît moins dans les études menées, l'engagement dans une démarche de circuit court leur permet de rencontrer les consommateurs et d'interagir avec des acteurs hors de la sphère agricole (Chiffolleau, 2012). De ce fait, ils participent à la vie d'un territoire et leur travail est à la fois reconnu et valorisé (Dufour *et al.*, 2011).

Ainsi, au-delà de l'évolution du métier d'agriculteur, liée à l'élargissement de la fonction de production à la transformation et à la commercialisation, les ateliers de transformation collectifs contribuent à resserrer les liens entre agriculteurs partenaires des projets. En effet, le collectif leur permet de travailler ensemble, de s'entraider, d'échanger, d'être solidaires les uns des autres, voire même de créer de véritables liens d'amitié. Les ATC contribuent donc à mettre en place des valeurs socialisantes, telles que le partage du savoir, la convivialité, la diversification plutôt que la spécialisation, et plus largement la reterritorialisation de l'agriculture.

On peut dire que les ATC convoquent différents types de spatialités comme autant d'éléments structurants de l'identité professionnelle et locale : le territoire (espace géographique), la filière de production (espace de diffusion des techniques), et le réseau de connaissances (espace réseau relationnel).

3.2. Création d'emplois directs et indirects

Outre les impacts sociaux, induits par le travail et la gestion mis en commun dans l'ATC, les ateliers de transformation ont une portée économique pour le territoire, car ils permettent de créer directement ou indirectement des emplois.

L'impact sur l'emploi se manifeste tout d'abord au niveau du maintien des exploitations agricoles qui sont peu adaptées au schéma de concentration et de spécialisation soutenu par la PAC (voir chapitre 10). Or ces exploitations jouent bien un rôle important dans l'occupation de l'espace et la dynamique des territoires ruraux auxquels elles appartiennent. Dans les ateliers étudiés, certaines exploitations doivent leur maintien à la présence de ces ateliers. Au-delà de ce soutien aux petites exploitations, les ATC permettent la création d'emploi et ceci sous plusieurs formes. La première est la facilitation de l'installation de jeunes sur des petites exploitations ou l'installation de l'un des membres de la famille sur des exploitations existantes. Cette forme est très répandue. Beaucoup d'installations se sont appuyées sur les activités de transformation en lien avec la présence des ateliers de transformation. Notons que les ATC et les systèmes diversifiés rendent plus accessible l'installation à des jeunes issus de milieux non agricoles. La seconde forme est la création d'emplois sur les exploitations adhérentes, pourtant peu dotées en surfaces agricoles. Les résultats montrent que le nombre d'emplois est deux à trois fois plus élevé dans les exploitations adhérentes comparées à celles non adhérentes et qui ont les mêmes dimensions. Par ailleurs les producteurs confirment que les ATC contribuent au maintien des exploitations agricoles, à leur pérennisation, et confortent l'installation des jeunes sur les territoires :

- « S'il n'y avait pas eu la Cuma, j'aurais travaillé à l'extérieur ; du fait qu'il y ait la Cuma, j'ai dit « moi, je vais développer l'activité volailles », et en fin de compte, on s'aperçoit que maintenant l'activité volailles, c'est la plus importante, c'est notre activité principale [...]. Il y en a qui ont profité, ils sont venus un certain temps ici, le temps de faire leur abattoir chez eux aussi. Voilà, ça a servi de tremplin à deux ou trois personnes sur 20 ans et des personnes qui maintenant quand même ont de grosses structures. » (Adhérente de la Cuma de la Vallée de l'Hers).

- « J'ai créé un emploi pour ma femme. Elle est employée dans ma société. » (Adhérent de la Cuma de la Vallée de l'Hers).

- « Ca a permis à pas mal d'exploitants d'aller chercher de la plus-value pour leur revenu. Dans d'autres cas, même d'installer des jeunes, donc de pérenniser des exploitations. Il y a des gens qui se sont vraiment spécialisés dans la vente directe, ça fait qu'aujourd'hui cet outil, il aurait des difficultés, ça poserait beaucoup de problèmes pour les agriculteurs parce qu'il est incontournable dans leur exploitation [...]. C'est un outil qui a trouvé ses marques, qui fait partie de l'environnement économique pour les exploitations. » (Adhérent de la Coopérative du Pays des Gaves).

- « Economiquement, la Cuma, elle était existante, donc là, pour l'installation en canard gras, c'était vraiment une opportunité économique. » (Adhérent de la Cuma des Producteurs de Gras du Volvestre).

Enfin la troisième forme est celle de la création des emplois au sein des ATC (tableau 1). A la création d'emplois salariés sur les exploitations viennent s'ajouter des emplois propres aux structures collectives. Ces emplois sont souvent spécialisés et qualifiés (bouchers, qualitiens,...) ou répondent à des besoins particuliers (maîtrise d'un processus de

transformation). Nous avons observé aussi des stratégies « d'emploi partagé » dans les Cuma ou à travers la création de banques de travail ou de groupement d'employeurs, comme c'est le cas pour la Cuma de la Vallée de l'Hers, qui ne compte qu'un seul salarié au sein de la structure, mais rassemble 7 ETP dans le groupement d'employeurs des adhérents de la Cuma.

Tableau 1 : Nombre d'emplois directs créés par chaque atelier

Atelier de transformation	Nombre d'adhérents	Nombre d'ETP de l'atelier
Cuma des viandes fines	13	1
SARL Désifruits	22	0
Cuma de Saint Yrieix la Perche	12	0 + groupement d'employeurs
Cuma de Ladenne	15	0
Cuma des cochons bourrus	21	0
Cuma de la vallée de l'Hers	23	1 + groupement d'employeurs avec 7 ETP
SICA-SARL Les ateliers Rénova	200	1
Cuma avicole du Magnoac	25	1,5
Coopérative des jardins de la haute vallée de l'Aude	235	2
Cuma avicole du Pont de la Besbre	70	0,4
Coopérative des délices paysans du val de Reins	40	1
SARL Les salaisons fermières	5	0 + groupement d'employeurs
Abattoir et salle de découpe de La Mûre	29	13
Cuma des Producteurs de Gras de Montesquieu Volvestre	26	0
Coopérative du Pays des Gaves	180	14
Cuma Adour Protéoil	50	0
Cuma Grain de Saveurs	7	0
SARL Au pré de ma viande	4	0,7
Cuma cantonale de découpe toutes viandes de Montesquieu	44	1
Cuma + SARL de la Terre à l'assiette	120	12
SARL Nos Belles Récoltes	5	3

Notons enfin que la contribution à la création de l'emploi peut aussi prendre la forme d'emplois induits par la présence des structures collectives sur le territoire. Nous pouvons citer les emplois en lien avec les métiers de restauration ou de commercialisation des produits locaux, ou encore certaines activités touristiques. Ces emplois sont plus difficiles à compter de manière précise ; mais la contribution des ateliers collectifs à la dynamique de l'économie locale est indéniable.

Un nombre non négligeable des emplois créés concerne des femmes (agricultrices, femmes d'agriculteurs, employées). Activités de transformation, accueil à la ferme, vente directe ... favorisent l'expression des femmes dans le développement et par là même leur reconnaissance professionnelle. Il est intéressant de pointer les renversements qui s'opèrent dans des espaces traditionnellement féminins : on est passé d'une connotation négative, ou passée sous silence, à une connotation positive : le passage de l'activité de la sphère privée (la cuisine) à la sphère publique (le produit vendu) est valorisant. Légitimées et rémunératrices, ces fonctions portées par les femmes interviennent dans les changements des rapports hommes/femmes. Ainsi, évoquant la période du montage financier du projet d'atelier de transformation, un élu témoigne qu'« engager l'argent public pour que les femmes fassent la cuisine, certains disaient que c'était un peu gros », mais qu'aujourd'hui « c'est le premier outil économique du territoire ».

Dans les exploitations tenues par des couples, voire des familles dans lesquelles plusieurs couples de deux générations travaillent, un réseau de liens tant internes qu'externes s'est créé. Liens internes, comme le montre l'organisation du travail dans les exploitations, hommes et femmes sont dans des situations de dépendance croisée. Elles sont les premières clientes de la production, dont l'organisation, pour les céréales, est conçue en fonction des besoins spécifiques des élevages (par exemple, la culture de maïs blanc ne peut se justifier économiquement que par l'autoconsommation pour le gavage) ; mais l'équilibre économique de l'exploitation est assuré par la vente des produits des élevages. Liens externes car la vente repose sur les marchés construits par les agricultrices, aussi bien par la qualité des produits que des services de vente directe, qu'elles souhaitent stabiliser ou accroître en augmentant la qualité des produits (via le renouvellement des investissements dans l'outil Cuma), et en contribuant à une qualité territoriale (dé)montrable aux clients lorsqu'ils viennent dans le territoire. Aujourd'hui, comme le dit un homme « ce sont les activités des femmes qui assurent le développement économique des exploitations, qui permettent aussi l'installation en agriculture, et le maintien d'un certain nombre d'exploitations agricoles dans la zone ».

Les femmes utilisent certaines compétences domestiques dans l'exploitation pour élever les animaux, concevoir des recettes, vendre, et d'autres, comme la gestion, dans l'atelier. Mais pour ces femmes, la gestion dépasse le cadre financier, elles insistent sur la gestion physique de l'outil, le respect des procédures sanitaires, le nettoyage des machines et des locaux. A Montesquieu-Volvestre, c'est la secrétaire de la Cuma qui a conduit la rédaction du cahier des charges des normes sanitaires. Les compétences que ces femmes détiennent sont dorénavant reconnues socialement, en les maîtrisant elles contrôlent une part importante de la ressource monétaire de l'exploitation agricole. La performance économique des activités de diversification permet aux agricultrices de gagner en crédibilité dans la profession. Nous sommes aussi dans un monde de chefs d'entreprise qui valorisent le meilleur gestionnaire, et le succès économique permet de les instituer comme « agriculteurs », bien qu'elles exercent leur métier de manière différente voire marginale (la diversification restant pour beaucoup d'agriculteurs, qui ne la pratiquent pas, autre chose que « le métier »), mais cela permet aussi de justifier que des hommes pratiquent ces formes-là d'agriculture : une telle opportunité économique n'est plus laissée aux seules femmes, les hommes investissent ces activités,

apprennent ce qui était considéré comme des gestes féminins. Il semble que la recherche de la plus-value conduise les hommes, en posture de chef d'entreprise, à accepter de participer aux tâches liées à la diversification (y compris celles qui naguère sont pensées comme féminines), mais aussi à prendre la direction de ces ateliers au sein des exploitations.

3.3. Prolongement de l'activité de l'atelier : création de nouvelles activités en lien avec l'ATC

Les ateliers collectifs contribuent de manière importante à la dynamique de l'économie locale, selon la situation des territoires ruraux. Par le volume d'activité générée, les structures collectives peuvent être perçues comme des « plateformes locales d'investissement qui participent à la structuration de territoires productifs » (Allaire, Assens, 2002). En cela ces ateliers assurent une véritable fonction de médiation propice à la construction de projets territoriaux collectifs. Les exemples les plus parlants sont l'exemple de la Cuma du Volvestre qui non contente d'avoir accru le nombre d'exploitations affiliées (27 à ce jour), accueille sur son terrain un nouvel atelier de découpe de viande (multi-produits bovins, ovins, porcs) : la Cuma cantonale de découpe toutes viandes de Montesquieu Volvestre, qui permet d'élargir la gamme de produits. Ce mini-pôle agroalimentaire paysan a servi de support à un projet de pôle d'excellence rurale pour la zone du Volvestre relayé et porté par le Pays.

Autres exemples, la Cuma avicole de Castelnaud-Magnoac qui compte 40 adhérents a permis la création d'un magasin de produits fermiers, qui a été inséré dans une dynamique et un processus de développement local de la zone (Leader +), de même la Cuma de Salles-sur-l'Hers a pris part à un programme Leader 4 « alimentation de proximité » ayant pour conséquence une extension de l'atelier. Aujourd'hui, les ateliers collectifs apparaissent comme un élément essentiel en matière de construction de « systèmes alimentaires territorialisés » et notamment comme des structures privilégiées d'approvisionnement pour la restauration collective. Non satisfaits de transformer leurs produits pour les commercialiser en circuits courts, de nombreux producteurs adhérents à des ATC décident de travailler avec les collectivités pour approvisionner des cantines scolaires, des collèges ou des lycées. C'est le cas notamment pour la Coopérative des Gaves, mais également pour la Cuma de Salles-sur-l'Hers, la Cuma Adour Protéoil, ... Ces dynamiques répondent également à une demande forte de la part des collectivités, qui orientent de plus en plus leur politique vers une alimentation saine, de qualité tout en privilégiant les productions locales. C'est dans un premier temps la création de l'atelier de transformation, le regroupement d'agriculteurs et la structuration d'un collectif qui fait naître l'envie de commercialiser en commun, car ce sont « des gens qui ont l'habitude de travailler avec d'autres, donc ils savent ce que c'est que partager » (adhérent de la Coopérative des Gaves). Ces initiatives renforcent l'intégration des producteurs au sein de la vie de leur territoire, ils deviennent acteurs de nouveaux réseaux locaux (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010).

L'analyse territoriale montre aussi que ces ateliers participent activement à la création d'une véritable « rente territoriale » (Mollard, 2001 et Pecqueur, 2001). Les exemples de la Cuma de Labastide de Sérrou en Ariège, ou bien de la Cuma de Salles sur l'Hers dans l'Aude ou encore la Cuma avicole de Castelnaud Magnoac dans les Hautes-Pyrénées témoignent du lien affiché entre le territoire et la production des fermes locales (Association des fermiers de la Piège, produits des Fermes du Magnoac, ...). La création d'une marque collective ou d'un point de vente collectif, qui ancre les produits sur le territoire, crée une proximité identitaire entre lieu de production et lieu de consommation. Ce rapport au territoire illustre de façon éloquent la construction de systèmes agroalimentaires localisés pourvoyeurs de rente territoriale. Ils contribuent à créer une image valorisante du secteur et la qualité du produit prétend témoigner de la qualité de l'environnement.

Outre les initiatives et projets directement rattachés à l'ATC, il existe d'autres projets périphériques qui ont vu le jour en parallèle des ateliers de transformation. Ceci s'explique par l'implication d'agriculteurs néo-ruraux dans les projets et notamment par la mouvance néo-rurale des années 1980 (Hervieu-Léger et Hervieu, 2005), c'est-à-dire l'arrivée de nombreux urbains à la campagne. En amenant de nouvelles idées et de nouveaux projets dans lesquels les agriculteurs autochtones s'impliquent également, les néo-ruraux sont complètement intégrés au territoire et participent à la dynamique de développement local.

En parallèle de développer de nouveaux projets agricoles tels que les ATC sur les territoires, les néo-ruraux font part aux collectivités de leurs besoins « urbains ». Ainsi, suite à l'arrivée de néo-ruraux dans les territoires, et notamment les territoires enclavés de montagne, on voit se mettre en place des structures de services, des structures de développement local qui dépassent les projets agricoles et les ATC. C'est le cas pour la Coopérative des Jardins de la Haute-Vallée. Suite à l'arrivée des néo-ruraux, pour la plupart en cours d'installation agricole, dans les Pyrénées Audoises, le Conseil Général de l'Aude a décidé de mettre en place la Maison de la Montagne, gérée par l'Association Audoise d'Economie Montagnarde afin d'accompagner les projets des néo-ruraux et le développement du territoire de montagne. Elle est intervenue en appui sur des projets agricoles tels que la création de la Coopérative des Jardins de la Haute Vallée, mais a également œuvré pour la mise en place d'autres projets de développement en lien avec les besoins des néo-ruraux, tels que la mise en place d'une halte-garderie, de services pour les personnes âgées, de projets culturels... Dans le cas de la SICA « Les ateliers Rénova », la Fédération Rénova œuvre pour la réhabilitation des vergers de montagne depuis 1994. La Fédération a souhaité développer l'aspect insertion et embauche des personnes sans emploi pour les former à la taille des arbres, à la récolte des pommes, et à tous les travaux liés à la réhabilitation des vergers. Les néo-ruraux contribuent ainsi à dynamiser les territoires dans lesquels ils se sont implantés, en mettant en place des projets innovants. Autour de ces projets et de ces nouvelles vies qui s'installent, naissent de nouveaux besoins, qui entraînent de nouveaux projets. Comme l'illustre également la littérature (Cognard, 2004), les installations de néo-ruraux constituent une nouvelle ressource pour les territoires. Cette nouvelle ressource peut faire évoluer les mentalités, apporter une ouverture d'esprit et créer un certain dynamisme sur les territoires.

Conclusion

Les ATC ont une fonction d'outils et de levier en matière de développement local. En cela ils apparaissent comme des co-constructions et s'insèrent, nous l'avons vu, dans des politiques territoriales ; Enfin, ils sont porteurs d'externalités positives en matière d'emplois, de dynamiques sociales, de maillage territorial des activités et de lien social.

Les structures collectives du type ATC assurent un élargissement de la production agricole. Après « l'agroalimentaire paysan » (Sylvander 1993), on peut parler aujourd'hui parler autour des ATC d'une agriculture multifonctionnelle ou d'une agriculture durable, au sens où elle élargit l'activité agricole à une « agriculture d'utilité publique », productrice de biens alimentaires de qualité, présentant un caractère public. Les ATC participent aussi d'une « agriculture paysanne » qui s'inscrit dans le pays qu'elle entretient, valorise et fait vivre, d'une « agriculture de qualité » qui s'inscrit dans une économie générale de la qualité, d'une « agriculture rurale » ou encore d'une « agriculture des territoires » qui prend en compte la ruralité en entretenant le maillage agricole, et en reterritorialisant les activités.

Les ATC, comme d'ailleurs les Points de Vente Collectifs renouvellent aussi l'analyse de la mise en marché : ils portent de nouvelles représentations des produits en y ajoutant une dimension de production de services. L'activité agricole ne consiste plus seulement à produire des biens et services visant à satisfaire une demande marchande, la diversification via les

ATC ne se résume pas à la recherche de nouvelles productions ou à la valorisation de ces productions. Il y a également dans l'idée de diversification liée aux ATC, l'idée de nouveaux services et de nouvelles formes d'emplois.

La diversification et les circuits de proximité, dans lesquels s'intègrent les démarches d'ateliers, sont créateurs de valeur ajoutée, mais ils participent surtout à la fixation de cette valeur ajoutée sur les territoires (Maréchal). Les structures collectives de diversification contribuent à dévoiler ou valoriser des ressources et à transformer ces ressources en actifs. Une ressource existe à l'état latent. La différence entre ressources et biens réside dans l'activation ou non de facteurs de production : « Par actif, on entendra des facteurs « en activité », alors que par ressources il s'agira de facteurs à exploiter, à organiser, ou encore à révéler » (Colletis et Pecqueur, 2005). En transformant les ressources en actifs, les ATC participent de la construction de territoires, ils participent également à leur renommée en contribuant à donner une image de qualité au territoire dont ils sont issus.

Biblio :

Allaire G., 2002. L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes, Géographie Economie Société, Volume 4, n°2, pp. 155- 180

Allaire G. et Assens P., 2002. Coopération et territoire, le cas des coopératives d'utilisation de matériel agricoles, Montpellier, colloque SYAL Montpellier, 13 et 14 octobre 2002

Allaire G., Sylvander B., 1997, « Qualité spécifique et innovation territoriale », *In* : INRA, *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n°44.

Alphandéry P., Bergues M., 2004, « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie française*.

Aubry C., Traversac JB., 2010, « Les circuits courts en agriculture : un modèle de distribution alimentaire à contre-courant », *In* : INRA (France), *La Science et vous, Agriculture*.

Chiffolleau Y., 2012. « Circuit courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture », *Economie rurale*, n°332, p.88-101

Cognard F. 2004. « Mairie-conseils mène l'enquête » in Exiga I. et Mamdy J-F. (dir). Dossier Cap sur la campagne. POUR, n°82, p.91-87

Dubuisson-Quellier S. et Giraud C., 2010, « Les agriculteurs entre clôtures et passerelles » in Hervieu B., Mayer N., Muller P., Purseigle P. et Rémy J. (dir). *Les mondes agricoles en politiques – De la fin des paysans au retour de la question agricole*. Paris, Ed. Presses de Sciences Po, p. 111-126

Berriet-Sollic M., Déprés C., Trouvé A., 2005, « La territorialisation de la politique agricole en France. Vers un renouvellement de l'intervention publique en agriculture ? », *In* : CESAER.

Brunet R., 1991, *Le territoire dans les turbulences*.

Caudron F., 2007, *Les circuits courts : un pas vers la relocalisation de l'agriculture*, St-Servais : Equipes populaires.

Colletis G., Gilly JP., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F., Zimmermann JB., 1999, « Construction territoriale et dynamiques économiques », *Science de la Société*, n°48.

(Darre 1996) *L'invention des pratiques dans l'agriculture : vulgarisation et production locale de connaissance* Paris [France] : Karthala (1996)

Darré, 1989). Les hommes sont des réseaux pensants, Persee

Dufour A., Herault-Fournier C., Lanciano E., Pennec N., 2011, L'herbe est-elle plus verte dans le panier ? Satisfaction au travail et intégration professionnelle de maraîchers qui commercialisent sous forme de paniers, in J.-B. Traversac, Circuits courts. Contribution au développement régional, Dijon, Editions Educagri, pp. 71-85

Eposito-Fava A., 2010. Territorialisations et action agricole : quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances ? Thèse de doctorat Sciences de l'homme, du politique et du territoire, Université de Grenoble Institut de Géographie Alpine, 408 pages

Filippi M., Frey O., Torre A., 2008, Les stratégies d'ancrage territorial des groupes coopératifs agricoles français, mesures de la diversité, Document issu des 2èmes journées de recherches en sciences sociales, INRA, SFER, CIRAD.

Frayssignes J., 2008, « Démarches de qualité et développement territorial: quels apports pour la géographie rurale? L'exemple des AOC fromagères françaises », *Géocarrefour*. Vol 83-4/, p. 295-305

Gafsi M., 2002, « Agriculture durable et contrat territorial d'exploitation : vers une nouvelle approche du rapport exploitation agricole-territoire », Document issu du Colloque

Gafsi M., Mondy B. et Vincq J-L., 2012. Coopératives de diversification : création d'emplois, maintien d'exploitations et reterritorialisation de l'agriculture. Colloque SFER Coopératives

Gafsi M., 2006, « Exploitation agricole et agriculture durable », *In : Cahiers Agricultures*, vol 15.

Gafsi M., Legagneux B., Nguyen G., 2002, Agriculture territorialisée et développement territorial : une analyse exploratoire des transformations du rapport de l'agriculture au territoire en Midi-Pyrénées, Document issu du Colloque DADP, Montpellier.

Gilly J.P., Torre A., 2000, *Dynamiques de Proximité*, L'Harmattan, Paris.

Guiomar X., 2011, « Agriculture et collectivités locales : quelles politiques pour quelles proximités ? », Document issu des 5èmes journées de recherches en sciences sociales, AgroSup Dijon.

Gumuchian H. ; Pecqueur B.a (2007) La ressource territoriale éd. Economica

Hervieu B., 2002, « La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », *In : Cahiers Agricultures*, vol 11.

Lefèvre D., 1996. *À l'ombre des machines*. Toulouse, Editions Entraid', 217 p.